



PROCÈS-VERBAL

Séance du 31 mai 2021

Présidence : Mme Chiara MONTECCHIO

1. Appel : 79 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Claude ULDRY, Vincent HACKER

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BAERTSCHI Fabrice, DUPUIS Alexandre, FOSSATI Charlotte, GULIZIA Joseph, HAINARD Jean-Michel, IMMINK Cinzia, ISCHI KAPLAN Vanessa, KRASNIQI Sadik, MIEVILLE-BLONDEL Michèle, PERRET Philippe-Jean, PIEREN Taïna, RAMEL Ione, SAUGY David, ULDRY Doris, WEAVER David, WEAVER Mark

Absents : ALESSANDRO Giovanni, DONNET Jonas, MOREIRA Daniel, NILSSON Hans Rasmus, PELLETIER Simon

2. Procès-verbal de la séance du 26 avril 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'est demandée, la discussion est ouverte.

M. Victor ALLAMAND signale que le SAG a imposé à la COGES un délai au 10 mai 2021 pour déposer son rapport, ce qui a nécessité à la Présidente et la Secrétaire de pédaler inutilement puisqu'ils attendront fin juin pour qu'il soit à l'ordre du jour.

La discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- Mme la Présidente signale que le Bureau a été contraint de prolonger encore une fois le délai de réponse pour le postulat de M. Robert JENEFSKY au sujet des abribus pour la séance du 28 juin. Au vu de l'historique, on ne peut s'empêcher d'avoir un certain doute quant à la tenue de ce délai. Apparemment, un document serait prêt mais en processus de consultation qui n'a pas pu être terminé. Elle laissera la Municipalité présenter des excuses à M. Jenefsky et plus de détails quant à la justification s'il le souhaite.
- Le délai de réponse a également été prolongé au 30 août pour la motion de M. Patrick BUCHS au sujet de Perdtemps et au postulat de Mme Caroline BORDIER concernant les plates-bandes.
- Le Bureau a reçu l'information d'un changement à la tête du groupe des Verts au Conseil. M. Alexander FEDERAU remplace M. Pierre WAHLEN. Mme la Présidente lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.
- Des copies du rapport de la PNR sont à disposition à l'entrée. Elles sont toutefois en nombre restreint, mais peuvent être téléchargées sur le site de la PNR à l'adresse www.police-nyon-region.ch
- Comme d'habitude, afin de pouvoir compléter la liste des présences, Mme la Secrétaire fera un contre-appel avant la discussion sur les rapports.

- Concernant la sérénade de la Présidente, au vu des nouveaux assouplissements du Conseil Fédéral, il semblerait que la limite pour des événements privés à l'extérieur soit de 50 personnes, ce qui n'est pas suffisant. Elle prie les Conseillers d'annuler la date prévue, soit le 14 juin, mais elle a convenu avec M. le Syndic de reporter la sérénade au mois de septembre, tout en invitant les membres du Conseil de l'année 2020-2021. En tant qu'ancienne membre de la COFIN, elle précise que cela ne changera rien dans les comptes par rapport au budget 2021. La date retenue est celle du 6 septembre 2021, une invitation sera transmise ultérieurement. Elle espère ainsi pouvoir marquer, avec un léger retard, la fin de sa présidence.

5. Communications municipales

M. le Municipal Maurice GAY répond à M. Sacha SOLDINI au sujet de la route de St-Cergue 32. Il l'informe que la Municipalité n'a pas pris position lors de la demande démolition. Le dossier est actuellement en cours d'instruction auprès des services communaux et cantonaux concernés. La Municipalité a, en outre, de la peine à faire le lien entre une autorisation dite de teinte au sujet des tuiles et les délivrances d'un permis de construire. Les deux démarches suivent des procédures fondamentalement différentes. Dans son préambule en réponse aux interpellations sur le projet du crématoire animalier, la Municipalité a précisé les étapes aboutissant à une prise de décision. Ces dernières font apparaître qu'il est difficile d'intervenir en amont du dépôt d'enquête publique. Enfin, à la question des leviers dont dispose la Municipalité pour inciter les propriétaires de bâtiments d'intérêt local à les préserver, elle répond qu'il est difficile de parler de leviers, l'incitation semble plus appropriée. En effet, la Municipalité dispose d'une marge de manœuvre réduite au regard des règlements applicables dans le cadre des demandes de permis de construire.

M. le Municipal Claude ULDRY donne des informations au sujet de la piscine de Colovray et son chauffage. La mise en place d'un chauffage temporaire à la piscine de Colovray a été étudiée l'année passée déjà. Il s'agissait alors d'une solution avec une production à mazout, imaginée pour une année, selon le délai maximum accordé par le canton. Au vu de l'accord par le Conseil pour le crédit d'étude de la halle multisports, une solution de mutualisation des chauffages piscine/maison des sports paraît de plus en plus réaliste et le délai d'une année pour un chauffage temporaire n'est pas suffisant. Quelques semaines avant que la chaudière ne lâche définitivement, des appels d'offre ont été fait avec diverses entreprises devant intervenir pour une production de chaleur provisoire. Afin de pouvoir obtenir une autorisation cantonale d'exploitation d'une durée minimum de 3 ans, seule une production renouvelable est possible. Vu l'exiguïté du site, le bois déchiqueté n'est pas possible, c'est donc le pellet qui a été choisi. Les demandes au canton ont été adressées dans ce sens, avec un dossier complet fourni par des ingénieurs. Aujourd'hui, ils sont en possession d'une autorisation provisoire, qui sera transformée en autorisation définitive à réception du dossier final. En parallèle, les soumissions ont été envoyées et sont rentrées. Elles ont été validées et certaines entreprises ont déjà commencé à travailler. Pour exemple, le démontage de l'ancienne chaudière est effectué. La pose de l'échangeur et du collecteur situé à l'intérieur du bâtiment est réalisée. Du 31 mai au 1^{er} juin, cela sera le tour de la création de la plateforme devant recevoir les containers par une entreprise de la région. Avant de pouvoir aller de l'avant, ils ont fourni tous les documents nécessaires afin de pouvoir obtenir une autorisation de minime importance. Le 1^{er} juin aura lieu l'intervention de l'entreprise spécialisée qui va s'occuper du raccordement piscine / échangeur. Puis, il restera à faire : les raccordements du boiler, la pose des containers, la pose des coffrets électriques, la pose des six demi-containers contenant, trois pour le chauffage et trois pour le stockage des pellets. La mise en service est prévue au plus tard le 11 juin 2021. En automne, ils reviendront devant le Conseil avec un préavis pour régulariser ces travaux et expliquer la suite.

Par ailleurs, lors du dernier Conseil la Municipalité a répondu par écrit à Mme Hegetschweiler au sujet de la plage. Celle-ci a formulé certaines remarques et nouvelles questions. M. le Municipal lui signale qu'elles ont été entendues et seront intégrées dans la réflexion de l'avant-projet qui sera présenté par la future Municipalité.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à Mme Valérie MAUSNER-LÉGER au sujet du bilan intermédiaire de « Nyon s'engage » qui avait été demandé. Il précise que la Municipalité a adopté ce jour le document qui sera présenté lors du prochain Conseil. Il signale également à M. Claude FARINE que les images sur le site seront refaites lors de la prochaine législature, lorsque le Conseil aura pu réintégrer sa salle. Il donne encore des précisions sur le sujet du postulat des abribus. Le dossier semble maudit et il présente les excuses de la Municipalité par rapport au délai. Ce n'est pas dans les habitudes de la maison, mais il y a eu un certain nombre de contrariétés dans ce dossier. Un document a été présenté à la Municipalité par rapport à la suite, mais il signale que la Municipalité n'a pas l'intention de transmettre le sujet aux TPN, car ils factureraient le 100% des coûts à la ville. Des vérifications juridiques par rapport aux marchés publics doivent encore être faites. Il rappelle que le précédent préavis, refusé par le Conseil, avait fait l'objet de recours de la part des mandataires choisis, cela avait fini au Tribunal et la commune avait été déboutée et avait dû attribuer le marché à une entreprise qui était CHF 500'000.- plus chère que celle choisie. Un abribus ne peut malheureusement pas être choisi sur catalogue. Il sollicite un délai supplémentaire, car il est préférable que ce soit le même Municipal qui dépose le préavis et le défende. Le dossier sera traité en priorité en début de législature par Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ qui reprendra le dossier le 1^{er} juillet 2021.

Mme la Secrétaire procède au contre-appel.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

6. *Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis N° 211/2020 Adaptation du plan d'affectation "En Clémenty".*

Rapporteurs : Mme Chloé BESSE pour le rapport de majorité
M. Victor ALLAMAND pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

M. Christian UDASSE était surpris lors de l'étude du dossier dans la séance de groupe. Il y a un gros problème qui se présente avec autant d'opposants et il présume qu'il y aura beaucoup de frais. Si la Municipalité perd, ce sera tout à la charge des citoyens. L'idée est bonne, il est juste d'avoir des possibilités de loyers modérés, mais il faut regarder le complexe en entier. Il faut aller de l'avant, mais il demande de faire attention. Il votera non à cause des problèmes juridiques qui vont tomber.

M. le Municipal Maurice GAY remercie la nouvelle Présidente de la commission d'avoir empoigné ce préavis et déposé son rapport. Il rassure également M. Udasse en rappelant que ce n'est pas le nombre d'opposition qui est important, mais leur contenu. Il le rassure en disant qu'il n'y aura pas de frais extraordinaires et l'encourage à voter oui.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 7 non et 7 abstentions :

1. d'adopter le plan d'affectation "En Clémenty" ;
2. de lever l'opposition de M. et Mme Henrik et Margareta Foeth, copropriétaires de la parcelle No 508 ;
3. de lever l'opposition de Mme Linda Schmid, copropriétaire de la parcelle No 508 ;
4. de lever l'opposition de M. André Deom, copropriétaire de la parcelle No 508 ;
5. de lever l'opposition de M. et Mme Luc et Ruurdte Bourgeois, copropriétaires de la parcelle No 508 ;
6. de lever l'opposition de M. René Schmid, copropriétaire de la parcelle No 508 ;
7. de lever l'opposition de M. et Mme Roland et Nathalie George, copropriétaires de la parcelle No 508 ;
8. de lever l'opposition de M. Volker Kleinn, copropriétaire de la parcelle No 508 ;

9. de lever l'opposition de M. et Mme Robin et Nicole Alexander, copropriétaires de la parcelle No 508 ;
10. de lever l'opposition de la propriété par étage "Les Magnolias", propriétaire de la parcelle No 508 ;
11. de lever l'opposition de M. Roberto Tinnirello, copropriétaire de la parcelle No 508 ;
12. de lever l'opposition de Mme Françoise Deom, copropriétaire de la parcelle No 508 ;
13. de lever l'opposition de M. Antonios Farassopoulos, copropriétaire de la parcelle No 508 ;
14. de lever l'opposition de la propriété par étage "Haute-Combe", propriétaire de la parcelle No 3587 et copropriétaire de la parcelle No 500 ;
15. d'envoyer le présent plan d'affectation au Département en charge de l'aménagement du territoire et de la police des constructions du Canton de Vaud pour approbation.

**7. Rapports de commission (minorité/majorité) – Rapport-préavis N° 230/2020
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexandre Démétriadès intitulé « Pour une animation de la place des Marronniers en été » - Demande d'un crédit de CHF 130'000.- pour la mise en place d'une phase test sur 2 ans.**

Rapporteurs : M. Marco CARENZA pour le rapport de majorité
M. Victor ALLAMAND pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

M. Alexandre DEMETRIADES ne voulait pas nécessairement intervenir suite aux dernières élections, mais comme il est l'initiateur du projet, ça le touche d'avoir une dernière prise de parole avant de changer de lieu. Il en profite pour dire qu'il a eu un énorme plaisir à siéger et se réjouit de continuer à travailler avec le Conseil. Comme M. Carenza qui a souligné l'état d'esprit de la commission, il rappelle que le postulat avait déjà été accepté à la base, certes qu'avec des activités plutôt musicales, mais l'idée était d'animer ce lieu et permettre un petit encadrement. Refuser de faire quoi que ce soit, c'est accepter le statu quo. Il a entendu les critiques de la minorité sur le fait que ce soit la ville qui coordonne la programmation. Pour sa part, il trouve très important de le faire dans la phase de test, car sans cela, la coordination d'un programme est un travail énorme et les associations n'ont pas, à ce stade, les ressources pour le faire. Il pense que le mobilier est élémentaire, très utile aux associations. Si, par hasard, cette phase test montrait que l'on ne peut pas pérenniser l'animation des Marronniers, le mobilier sera utilisable ailleurs dans la ville. Il ne faut pas opposer l'animation des Marronniers avec celle du reste de la ville. Il pense vraiment que les propositions du rapport de minorité d'animer le nord de la Gare est pertinent, mais ne s'oppose pas à ce qui est proposé là. Quant aux concerts amplifiés, s'ils étaient interdits, les concerts organisés jusque-là, n'auraient pas eu lieu. Ils avaient un énorme succès et ce n'est pas pour rien. C'était également l'origine de ce postulat qui estime que ce qui a du succès le dimanche, peut être organisé un autre jour de la semaine. De plus, la perspective adoptée, à savoir que ce ne serait pas que des associations musicales, mais également des associations sportives ou sociales qui seraient encouragées à animer cette place, en journée et pas seulement le soir, était un choix très pertinent de la Municipalité qui n'était pas demandé à la base. Il encourage les Conseillers à voter ce rapport-préavis et suivre le rapport de majorité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 10 non et 5 abstentions :

1. de prendre acte du présent rapport-préavis comme valant réponse au postulat déposé par Monsieur le Conseiller communal Alexandre Démétriadès intitulé « Pour une animation de la place des Marronniers en été » ;

2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.- TTC pour financer le projet pilote de 2 ans visant à offrir des animations sur la place des Marronniers, dont l'engagement d'un stagiaire au service Enfance, logement et cohésion sociale en 2021 et 2022 pour un coût total de CHF 39'000.- ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N°9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, amortissable en 2 ans.de lever l'opposition de M. André Deom, copropriétaire de la parcelle No 508;

8. *Rapport de commission - Préavis N° 241/2021*
Marché de Nyon – Mesures de redynamisation – Demande de crédit de CHF 120'000.-.

Rapporteur : Mme Marina ALBERTI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

1. de prendre acte des mesures proposées pour redynamiser le marché de Nyon ;
2. d'accorder un crédit de CHF 120'000.- TTC pour financer les mesures de redynamisation du marché ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 2 ans ;
4. de prendre acte qu'un crédit de fonctionnement de CHF 48'000.- sera intégré au budget de l'année 2022 et des années suivantes.

9. *Rapport de commission – Préavis N° 247/2021*
Places de jeux communales – travaux de rénovation – Demande de crédit de CHF 82'000.- (TTC).

Rapporteur : M. Alexander FEDERAU

La discussion sur l'amendement proposé par la commission ajoutant le point 1bis est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur le préavis amendé.

Mme Christine VUAGNIAUX, en tant que membre du comité de Pro Vélo La Côte, propose, depuis 2013, chaque année, de nouveaux emplacements pour des supports vélos à Nyon. Elle saisit cette occasion pour remercier le Service mobilité de son écoute, car ses propositions sont souvent prises en compte en fonction de leur faisabilité. Cette année, elle a proposé, entre autres, d'ajouter des supports vélos et trottinettes à l'entrée des places de jeux. Ceci permettra aux enfants de prendre soin de leur monture. Le Service mobilité en installera quelques-uns dès cet été.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 82'000.- (TTC) pour permettre de financer les travaux de rénovation des places de jeux du domaine communal ;
- 1bis. d'augmenter ce montant d'un crédit de CHF 14'000.- (TTC) pour permettre de financer le remplacement de deux cabanes en bois à l'École des Tattes d'Oie, pour un crédit total de CHF 96'000.- (TTC)
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 10 ans.

**10. Dépôt de préavis et rapport de la commission – Rapport-préavis N° 252/2021
Bons solidaires nyonnais - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 350'000.- afin de prolonger la démarche de soutien aux commerçants nyonnais (en procédure accélérée)**

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

M. Christian UDASSE a entendu que, lorsqu'il a été demandé de faire des prêts à fonds perdus pour les commerçants, restaurateurs, certains ont été dégoûté. Particulièrement celui qui a pris le plus de risques, sans le savoir à l'époque, qui a créé son entreprise juste avant la pandémie. Il s'est entendu dire qu'il n'avait pas de bilan à présenter et ne pouvait donc rien recevoir. Il trouve cela un peu fort de café. Il demande de revoir certains des avis négatifs envoyés et faire quelque chose malgré tout. Celui qu'il connaît a beaucoup souffert.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte à une large majorité et une abstention :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 350'000.- visant à maintenir l'opération des bons solidaires nyonnais ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 110.3659.03 – Projets de soutien au commerce local au budget 2021

11. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulé « Postulat pour la mise en œuvre d'un projet d'étude sur l'hydrogène ».

Rapporteur : M. Raphaël WIESNER

La discussion est ouverte.

M. Sacha VUADENS fait remarquer que, finalement, la commission a décidé qu'elle n'avait pas l'expertise nécessaire pour trancher. Il n'avait jamais vu une commission aussi humble et il ne faut pas confondre les rôles. Le Conseil n'a pas l'expertise pour trancher des sujets sur lesquels il se penche, son devoir est de délibérer et voir plusieurs choses autour d'un sujet et prendre des décisions. Voir si cela paraît adéquat, s'ils sont convaincus du bien-fondé de la demande, si c'est le rôle d'une collectivité publique de se pencher sur tel ou tel sujet, mais refuser le débat parce qu'on n'a pas l'expertise, il a de la peine à le lire. Pour sa part, il ne croit pas qu'il soit souhaitable de soumettre un plan d'investissement pour que les SIN se positionnent sur un marché qui est balbutiant. Il ne croit pas non plus qu'il soit judicieux d'étudier des initiatives permettant aux SIN de devenir un acteur crédible alors qu'il n'a pas la taille dans ce secteur, et surtout pas d'ouvrir un nouveau segment de marché. Il ne croit pas que Nyon doit être fer de lance sur des technologies aussi nouvelles, elle saura bien suivre en temps voulu. Pour sa part, il refusera l'entrée en matière.

M. Jacky COLOMB estime qu'il ne s'agissait pas du tout de se prononcer sur le bien-fondé d'une technologie pareille ou si c'est aux Services Industriels de le faire. Ils n'avaient pas le sentiment de posséder toutes les cartes pour pouvoir décider si c'était le cas. C'est pourquoi il ne faut pas perdre de vue que le but de cette commission était de dire si le postulat est envoyé à la Municipalité ou classé vertical. Ils ont préféré l'envoyer en Municipalité, les SI étant compétents pour observer le marché et la situation et peut-être revenir en temps utiles avec des propositions. Il ne s'agit pas de refuser le débat.

M. Christian UDASSE pense que l'hydrogène est l'avenir. Par contre, si une commission décide d'une manière humble de renvoyer à la Municipalité qui a les compétences de demander, soit à l'EPFL, soit aux autres services industriels, il pense qu'elle a fait le bon choix. Il rappelle qu'ils ont fait une erreur il y a quelques années, celle du gaz. On a voulu prendre de l'avance, la Municipalité avait fait un choix normal pour l'époque, mais les temps changent tellement vite. Aujourd'hui, l'avenir est à la voiture électrique, avec toutes les pollutions qui vont venir avec les batteries, ce qui n'est pas le cas de l'hydrogène. Il soutiendra ce que la commission a fait.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 18 non et 8 abstentions :

1. de demander à la Municipalité d'étudier le postulat M. Yves Gauthier-Jaques « Postulat pour la mise en œuvre d'un projet d'étude sur l'hydrogène »;
2. de demander la Municipalité de considérer les points mentionnés dans la discussion de ce rapport dans ses analyses.

12. Propositions individuelles.

M. Sacha SOLDINI fait remarquer que l'école du Couchant B n'est plus utilisée depuis une année. Propriété de la ville, elle est vouée à la démolition et totalement laissée à l'abandon, sans aucune mesure de sécurité. Bris de vitres, tags, amoncellement de mobilier et de déchets dans l'ancien préau dont le portail reste ouvert. Depuis plusieurs mois, des incivilités et dégradations en tout genre sont régulièrement commises sur et aux abords directs de cette ancienne école. Le nouveau chemin des Saules, très fréquenté en journée par de jeunes enfants, est régulièrement jonché de briques de verre aux abords du Couchant B. Il existe clairement un risque d'accident, car des personnes non autorisées entrent régulièrement dans l'immeuble, d'autant plus que le sous-sol est inondé, les pompes étant hors service depuis longtemps. A force de laisser faire ces dégradations, elles ont tendance à déborder sur la nouvelle école du Couchant où deux grandes baies vitrées, donnant sur la salle de gym, ont été brisées et les éclairages extérieurs sont régulièrement arrachés. Il demande si la Municipalité est informée de ces nombreux actes de vandalisme, si, en attendant la démolition, elle compte rendre le bâtiment inaccessible et ses abords, avant que quelque chose de plus grave ne s'y produise et s'il est prévu que la PNR renforce sa présence pédestre en soirée dans ce quartier d'habitation, afin de prévenir ces actes de vandalisme.

M. Jacky COLOMB a pu lire récemment dans la presse, à propos du chemin de la Redoute, que des restrictions de circulation pour un chantier seront mises en place. Il présume qu'il s'agit des travaux liés au préavis municipal N° 160 concernant le chemin et le pont de la Redoute. Lors des différentes discussions qui ont eu lieu lors des commissions, il a toujours été présenté comme étant évident qu'il fallait faire le chemin et le pont en même temps pour éviter de bloquer la circulation trop longtemps. C'était aussi une des raisons qui faisait pencher pour l'acceptation des deux parties du chantier (pont et chemin). Les travaux du chemin ont débuté et il a besoin d'être rassuré que le pont sera fait en même temps et si c'est le cas, à quelle date les travaux seront entrepris.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui répond que les travaux du pont sont prévus début septembre. Elle rappelle qu'il y a très peu de dates possibles, car ils sont dépendants des CFF. L'intervention aura lieu de nuit et le trafic ferroviaire sera interrompu. Le pont existant sera détruit et le futur tablier arrivera en une fois.

Mme Christine VUAGNIAUX a participé, le 22 avril, à la balade diagnostique sur le mobilier urbain. Entre autres demandes, il y avait celle concernant les bancs qui manquaient dans la ville. Le fait qu'il y ait plusieurs modèles en fonction des quartiers a été apprécié. Il a été proposé de poser des planches sur les bases des piliers de la place de la basilique, comme cela est fait ailleurs dans la ville. C'est simple et peu coûteux. Elle salue l'installation de plusieurs bancs sur la place devant l'entrée du centre commercial de la Combe. Elle rappelle sa proposition de novembre 2019 pour que des citoyens puissent offrir à la ville des bancs, si ce n'était qu'une question de financement. Enfin, elle demande ce qu'il en est du catalogue du mobilier urbain qui devait être présenté l'automne passé et s'il sera proposé des bancs connectés au wifi avec alimentation solaire comme il y en a en Gruyère. Ils seraient aussi bien utiles dans les abribus.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE, en tant que Municipale de la culture, répond immédiatement qu'il ne sera pas possible de poser des planches sur les piliers de la place de la basilique puisqu'ils rappellent les colonnes romaines de la basilique, ils sont les bases de celle-ci.

Mme Laure DAMTSAS profite de ce Conseil pour remercier le SELOC pour la qualité des classes et des infrastructures qui sont mises à disposition pour les classes de langue et culture d'origine au vieux collège. Mettre à disposition des classes est certes une obligation cantonale, mais la qualité de l'accueil est communale. Au nom de l'association du cercle d'études grec et des parents de l'école grecque de Nyon qui devrait accueillir l'année prochaine une cinquantaine d'enfants après moins d'une année d'existence, elle les remercie sincèrement.

Mme Florence DARBRE GUBBINS remercie Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE et l'équipe des Espaces Verts et Forêts puisque des arbres ont été plantés dans des pots devant l'entrée de l'EMS du Midi.

Mme Edyta GRAF fait remarquer qu'un magnifique arbre dans la descente vers le lac a un gros trou autour du tronc qui est dangereux. Elle imagine qu'il y a une surveillance, mais des gens se tordent les pieds.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE demande que Mme Graf vienne lui préciser le lieu de l'arbre en question.

M. Victor ALLAMAND fait remarquer que la ville, depuis une année, nous inflige des écriteaux pour inciter les gens au port du masque. Ils ont un côté scolaire alors que les enfants ne sont pas astreints au port du masque. Ceci, alors que des panneaux officiels pour toute la Suisse peuvent être téléchargés dans une grande variété sur le site de l'OFSP. Il montre les deux panneaux différents. Néanmoins, si par malheur, nous devons continuer à porter pendant longtemps des masques, il demande si la Municipalité va passer de l'affiche avec un poisson à l'affiche officielle. Il imagine qu'avec l'arrivée de touristes, nos compatriotes alémaniques et tessinois en visite à Nyon, en retrouvant la signalétique fédérale, ils auront l'impression de se retrouver chez eux sans se prendre la tête avec le particularisme nyonnais.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES rappelle que lorsque le Conseil Fédéral a demandé qu'une signalétique soit mise en place pour les zones de forte affluence pour obliger au port du masque, la commune de Nyon doit être celle de Suisse qui a réagi le plus rapidement. Les directives sont arrivées le vendredi et le samedi matin les premiers panneaux étaient déjà en place et les affiches officielles de la Confédération ne sont arrivées que deux semaines plus tard. C'est à ce moment que le Canton a demandé de tout changer, mais comme le travail était déjà fait, ils se sont battus pour conserver ces affiches, dont la Municipalité est extrêmement fière. Elle les trouve non anxiogènes et a constaté, notamment les jours de marché, que le port du masque est extrêmement bien respecté contrairement à d'autres communes qui utilisent la signalétique officielle. Tant qu'il y aura l'obligation du port du masque dans les zones à forte affluence, ils laisseront le poisson nyonnais et ses déclinaisons, tout en espérant que cela ne dure pas encore des mois.

M. Christian UDASSE revient sur l'information donnée par M. le Municipal Claude ULDRY concernant la chaudière de la piscine de Colovray. Il demande si celle-ci est déjà ouverte et, étant donné que l'on va prendre un chauffage à pellets, demande de faire attention aux micropolluants.

**DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX
DISCUSSION PREALABLE**

**13. Préavis N° 251/2021
Comptes et gestion de l'exercice 2020.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**14. Préavis N° 253/2021
Port de plaisance – Assainissement du plan d'eau - Etude diagnostic et organisation d'un appel d'offres d'études - Demande d'un crédit de CHF 90'000.- TTC.**

La discussion est ouverte.

M. Christian PERRIN rappelle qu'à une certaine époque, une coopérative avait été constituée pour agrandir le port de Nyon. Il y avait tout ce qu'il fallait, les sociétaires, des gens qui souhaitaient aller de l'avant et dans ce cadre, les problèmes actuels auraient certainement été résolus. Il souhaite relancer l'idée d'autant plus si c'est une coopérative qui initie le projet. Il pense que ce n'est pas une bonne idée d'étudier la rénovation du port tel qu'il est, cela ne vaut pas la peine.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**15. Rapport-préavis N° 254/2021
Réponse à la motion de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart intitulée « Pour avancer avec la Route de distribution urbaine (RDU) »**

La discussion est ouverte.

Mme Laure DAMTSAS signale qu'elle sera 1^{ère} nommée et va demander de changer la date de la première séance de commission qui ne lui convient pas.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

16. Postulat de M. Olivier MONGE & Consorts, intitulé « A Nyon, un Parc (canin) qui a du chien... »

M. Olivier MONGE précise qu'il avait fait, par le passé, une approche orale de ce sujet et cela n'avait pas abouti à une envie municipale concrète. Or, il se trouve que, plus le temps passe, plus la demande d'une partie de la population est forte pour l'obtention d'un parc canin et c'est même tellement fort que l'on est au bord de la pétition populaire. Il est persuadé que cela n'est pas un marché de niche, la demande est bien réelle. Espace de liberté canin rime avec espace de rencontres pour les propriétaires de chiens, pour des gens parfois seuls et cela rime aussi avec espace d'échanges, de conseils, de garde, etc... Il se trouve que de plus en plus de communes mettent en place ce genre d'installations, car il est obligatoire, en dehors de ces espaces, de tenir les chiens en laisse. Il est donc demandé à la Municipalité de proposer un parc, un espace de liberté, ainsi qu'une charte ou règlement. Quand il parle de chiens, en matière d'écriture inclusive, il précise que cela concerne tous les genres de chiens.

La discussion est ouverte.

M. Sacha SOLDINI, propriétaire d'un chien depuis une année, a lu ceci avec attention et regrette même de ne pas être signataire. Afin d'éviter de perdre encore de l'argent et du temps par rapport à un projet qui pourrait être financé par l'impôt sur les chiens, alors que la commission

du Conseil ne sera pas financée par cet impôt, il propose d'envoyer ce postulat directement à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est envoyé à la Municipalité à une large majorité et 4 abstentions.

17. *Postulat de M. David LUGEON intitulé « Bonne nouvelle : il encore possible de fumer autour des places de jeux ».*

M. David LUGEON précise qu'il n'a absolument pas fait exprès de déposer ce postulat le jour de la journée sans tabac. Il a découvert la coïncidence ce matin. Par ailleurs, ce texte n'est pas destiné à alimenter une lutte fumeurs/non-fumeurs par une guéguerre idiote, mais bien de réfléchir aux aménagements communaux dans le cadre du bon sens. Il souhaite également que le texte ne soit pas non plus pris dans une lutte entre la contrainte et la liberté. Il n'échappe à personne que depuis plus d'une année, il est très difficile de proposer quelque chose au niveau politique sans risquer d'être taxé de liberticide. C'est pour éviter cet écueil que le texte s'articule sur l'aménagement de zones fumeurs et non sur l'interdiction pure et simple de fumer dans les lieux publics. Certains y verront des contraintes et des restrictions de liberté, mais il souhaite simplement mettre en lumière que les places de jeux sont construites pour les enfants et que ceux-ci ont le droit de jouer sur ces places et à leurs libertés, notamment celle de respirer de l'air pur. Ils sont certes en plein air, mais la fumée est présente autour et les parents peuvent en témoigner.

La discussion est ouverte.

M. Maurice FREI, ayant déjà eu une discussion animée au sein de son groupe, souhaite renvoyer le postulat en commission pour débattre ces petits problèmes.

M. Sacha SOLDINI, fumeur depuis plus de 20 ans, voit l'idée d'un bon œil d'aménager des coins fumeurs aux abords des places de jeux. On n'est pas en train d'interdire la fumée, mais c'est identique aux quais. Il pense qu'une commission ne va rien amener de plus, mais au contraire faire perdre du temps et de l'argent et propose le renvoi direct en Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 membres souhaitent le renvoi à une commission.

18. *Réponse à l'interpellation de M. Claude FARINE intitulée « Le patrimoine mobilier et immobilier est en danger : que fait la Municipalité ? »*

M. Claude FARINE remercie la Municipalité d'avoir répondu de manière circonstanciée aux questions posées dans son interpellation à la suite de la transformation sauvage du Café du Marché. A la lecture de cette réponse, il note que deux questions délicates restent posées quel que soit le cadre législatif à disposition : c'est d'une part les interventions sur ce patrimoine et jusqu'où elles doivent être autorisées, c'est d'autre part les initiatives que pourrait prendre la Ville pour inciter les propriétaires pour préserver l'intérieur des bâtiments mis à l'inventaire lorsqu'interviennent des transformations. Le Café du Marché, sa pinte plus communément appelée « La Grande Pendule » et son décor ont été longtemps le lieu de rendez-vous mythique du coup de blanc, comme l'est encore actuellement le Café Vaudois. Ce sont ces lieux, l'atmosphère qui les entoure, qui font (aussi) l'attrait d'une ville. C'est pourquoi il sera curieux d'entendre à la fin de l'année, les conclusions qui ressortent de la réflexion engagée par la Municipalité à ce sujet. Il était déjà intervenu il y a quatre ans concernant la Colline de La Muraz un peu dans le même sens. Il reste convaincu que seule une étude détaillée du patrimoine architectural et mobilier nyonnais permettra de sensibiliser et d'associer les propriétaires à ce qui contribue au final au charme et à la personnalité de notre Ville.

19. Réponse aux interpellations de M. Robert JENEFSKY intitulée « Avis d'enquête - crématoire animalier sis Route du Stand 45 », de Mme Béatrice ENGGIST & Consorts intitulée « Crématoire animalier : Electrochoc chez les habitants des quartiers des Tines, du Boiron et du Stand ainsi que de Valmont, Chantegrive, Les Foulis, la Barillette et Champs-Colin. » et de M. Claude FARINE intitulée « Projet de crématoire route du Stand 45 : la Municipalité va-t-elle défendre la mobilité douce ? »

Mme Béatrice ENGGIST trouve la réponse pathétique et a une résolution à proposer, dont elle a donné copie à tous les présidents et chefs de groupe. Le texte est le suivant : « Le Conseil Communal de Nyon incite la Municipalité de s'opposer par tous les moyens à la réalisation du projet d'un crématorium pour animaux, à la Route du Stand 45. Il espère que la Municipalité prendra en compte l'avis de ses administrés. Un tel projet ne doit pas être situé à proximité directe d'une zone d'habitation. »

Au vote, la résolution est acceptée par 27 oui, 22 non et 27 abstentions.

Mme Christine VUAGNIAUX et M. Claude FARINE ont lu les réponses fournies par la Municipalité concernant le projet de piste cyclable à la route du Stand, piste qui longera le projet de futur crématoire. Il s'agit des réponses 10 à 13, elles ne les satisfont pas. La réponse à la question 12 concernait l'accès à la zone industrielle et à la route du Stand 43, de l'autre côté de la ligne de chemin de fer. La réponse est précise (feux et barrières de sécurité), mais elle ne résout pas le problème. En effet, les plans mis à l'enquête montrent quatre places de parc sur le chemin d'accès à cette zone, empêchant toute circulation des véhicules. Or, la Municipalité est muette à ce sujet. La question 11 soulevait le problème de places de parc et d'un jardin du souvenir situés dans la cour d'entrée du crématoire et prévus sur le tracé même de la piste cyclable : « La situation sera corrigée avant la délivrance du permis de construire », répond la Municipalité. Très bien, les places de parc devront être déplacées, le jardin du souvenir raboté. Il se demande si l'on peut encore imaginer un crématoire, et le trafic qu'il va engendrer, dans une cour aussi petite. Quant à la dernière question (la 13), celle qui s'inquiétait de la réalisation de la piste cyclable elle-même, il rappelle qu'elle fait partie des neuf projets d'agglomération 2 que la Confédération va financer à hauteur de 40%. Lors de l'étude du préavis 219/2020 sur l'engagement d'un chef de projet voté il y trois mois, ce projet de piste a été confirmé puisqu'il est annoncé dans le préavis, page 8, que le Conseil sera sollicité « au printemps » pour un crédit d'étude d'environ CHF 100'000.- à ce sujet. Avec l'annonce de la mise à l'enquête du crématoire, ils demandaient donc logiquement que la Municipalité confirme la réalisation de cette piste cyclable. « Il est envisagé de réserver une bande de terrain sur les parcelles situées dans l'emprise du projet », répond-elle laconiquement. Il demande pourquoi cela est « envisagé » seulement. Les services de la commune travaillent sur le projet de piste à la route du Stand actuellement. Il s'interroge pourquoi la réponse est aussi peu claire. A son sens, elle ne peut que nourrir la crainte qu'elle ne soit pas réalisée.

M. Robert JENEFSKY accuse réception des réponses à ses questions et n'a rien à ajouter.

20. Motion de M. David LUGEON & Consorts intitulée « Accede, Juli ! »

Mme la Présidente étant signataire de la motion, elle cède sa place à la 2^{ème} Vice-Présidente, Mme Valérie MAUSNER-LEGER

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, la motion est renvoyée à la Municipalité à une large majorité et 2 abstentions.

Mme la Présidente reprend sa place.

21. Divers en rapport avec la séance.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT revient sur l'intervention de M. Christian UDASSE au sujet des bons. Il remercie au passage le Conseil pour le vote quasi unanime et la COFIN pour le travail dans un délai assez court. Il avait évoqué les aides à fonds perdus, non de prêts, et précise qu'il y a eu 29 demandes à ce jour et 24 ont été acceptées pour un montant de CHF 325'900.-, seules cinq ont été refusées. Les dossiers ont été acceptés ou refusés selon les règles qui ont été validées par le Conseil. Quand le préavis a été déposé, une liste des règles avait été faite et ils ne dérogent pas à celle-ci. Une de celle-ci était que ce soit des commerces en activité au moment de l'arrivée de la pandémie.

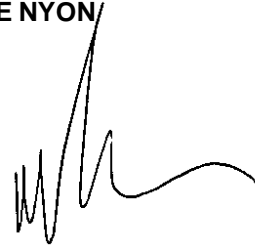
M. le Syndic fait également remarquer à M. Victor ALLAMAND, ténor de ce Conseil, par rapport à son intervention sur le sujet des Marronniers, qu'habituellement, les rapporteurs lisent leurs conclusions. En l'occurrence, M. Allamand a pris certaines libertés avec son texte et a fait un certain nombre d'insinuations, d'allusions, d'allégations non étayées. Il trouve cela assez désagréable, ce genre de sous-entendus qui n'ont aucun rapport avec le sujet. Cela ne permet pas à la Municipalité de répondre. S'ils répondent, ils allongent le débat qui devient hors sujet. Il le remercie, la prochaine fois, lors d'un futur rapport de minorité, car il est persuadé qu'il en fera d'autres, de se contenter de lire les conclusions de son rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 21h10.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



La Présidente :
Chiara MONTECCHIO



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE